

# PROTOCOLE D'ACCORD



## Quel est le thème du partenariat entre les professionnels de santé ?

Réalisation de bilans de médication sous forme d'entretiens pharmaceutiques destinés à améliorer la prise en charge médicamenteuse des patients âgés et polymédiqués.

## À quel besoin de santé répond le protocole d'accord ?

La prévalence des maladies chroniques augmente régulièrement en raison de l'allongement de l'espérance de vie. Aux risques liés à la polyopathie, s'ajoutent ceux liés à la polymédication et à la multiplicité des prescripteurs. La prise en charge de ces patients doit être pluriprofessionnelle : elle fait appel à la concertation entre professionnels de santé et à la délivrance au patient de messages clés harmonisés. Elle met en exergue la responsabilité du médecin traitant pour coordonner le parcours, organiser les interventions des différents acteurs et gérer les prescriptions multiples. Elle nécessite d'impliquer le patient en l'informant, en lui proposant si besoin une éducation thérapeutique, et en l'associant au suivi des décisions thérapeutiques. Le suivi des patients doit être renforcé dans les périodes à risque de rupture du parcours, en particulier après une hospitalisation, afin de prévenir le risque de réadmission non programmée.

## Quelle est la spécialité des professionnels de santé impliqués, inscrite à l'article L. 4011-1 du code de la santé publique ?

Médecin traitant – Pharmacien d'officine

## Quels sont les résultats attendus en termes de qualité de la prise en charge du patient ?

### L'entretien pharmaceutique sous forme de bilan de médication doit permettre :

- d'informer le patient sur l'ensemble des médicaments prescrits pour l'aider à mieux comprendre l'intérêt de chaque médicament,
- d'apprécier les conditions de prise des médicaments du patient (liées à l'observance, aux effets indésirables, aux difficultés galéniques),
- d'identifier les freins à une bonne prise des médicaments (effets indésirables, manque de connaissances sur ses traitements, difficultés liées à la galénique ou au conditionnement),
- d'apprécier une éventuelle automédication
- de renforcer l'adhésion du patient aux traitements,
- d'améliorer l'observance,
- d'optimiser la prise en charge médicamenteuse du patient,
- de réduire le risque de iatrogénie associé à la prescription,
- de réduire la polymédication,

## Quelles sont les étapes à mettre en œuvre ?

**Etape 1 :** Formation du pharmacien d'officine à la réalisation des bilans de médication (e-learning, DU Optimisation de la prise en charge médicamenteuse du patient âgé, formations à l'analyse d'ordonnances en gériatrie, accompagnement lors des 1ères séances par un pharmacien clinicien formé à la gériatrie)

**Etape 2 :** Echange/communication préalable entre le pharmacien d'officine et le médecin traitant sur la possibilité de mise en œuvre d'un partenariat destiné à réaliser les bilans de médication chez des patients qu'ils ont en commun. La population cible à privilégier est celle des sujets âgés de plus de 65 ans bénéficiant d'une Affection Longue Durée ou de 75 ans et plus et polymédiqués avec au moins 5 médicaments par jour. Le choix des patients reste cependant à la discrétion des professionnels de santé en cas d'identification d'un risque iatrogène chez un patient plus jeune ou prenant moins de médicaments (facteurs déclenchants : sortie d'hospitalisation, nouveau diagnostic, prescription d'un médicament à marge thérapeutique étroite, problème d'observance ...etc). Ces deux professionnels définiront ensemble les modalités de communication qui leur semblent le plus approprié (réunion de visu, échange téléphonique, messagerie sécurisée de santé, courrier postal). Signature du protocole de coopération.

**Etape 3 :** Identification des patients par le médecin traitant et/ou par le pharmacien et validation mutuelle de ces choix.

**Etape 4 :** Information du patient identifié de l'intérêt du bilan de médication et du déroulement de l'entretien (remise note d'information), puis proposition de lui en faire bénéficier (à l'initiative du médecin ou du pharmacien). Signature du consentement éclairé par le patient. Prise de rendez-vous pour réaliser l'entretien. Remise de la liste des documents à apporter par le patient pour l'entretien (ordonnance(s) du ou des médecins, résultats de biologie, carnet de vaccination, compte rendu d'hospitalisation éventuel).

**Etape 5 :** Communication par le médecin traitant de la liste des antécédents et des comorbidités médicales du patient au pharmacien d'officine.

**Etape 6 :** Réalisation du bilan de médication par le pharmacien d'officine à l'aide du formulaire réalisé par la Société Française de Pharmacie Clinique.

1. La première partie permet le recueil des données socio-démographiques suivantes : sexe, âge, type d'habitation (domicile, foyer logement, établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes), le mode de vie (seul, en couple, en famille), et les éventuelles aides mises en place (aide-ménagère, portage des repas, téléalarme). L'objectif est de connaître l'environnement du patient et d'identifier une situation d'isolement social.
2. La deuxième partie permet l'identification des professionnels de santé qui prennent en charge le patient afin de pouvoir les contacter (pharmacien d'officine, médecin(s) spécialiste(s), infirmière à domicile). Cela permet d'appréhender la démarche de prise en charge pluriprofessionnelle dans toutes ses dimensions. C'est également dans cette partie que l'identité des aidants informels est recueillie.
3. La troisième partie liste les pathologies du patient ainsi que les situations pouvant prêter à une réévaluation du traitement (chutes à répétition, troubles du sommeil, incontinence urinaire, perte de poids, perte d'appétit). La liste des comorbidités permet de corrélér chaque médicament prescrit à une indication médicale, puis faire le point sur leur usage approprié ou non : sur-prescription, mésusage, mais également sur la sous prescription pour certaines pathologies dont il existe des traitements efficaces. Ce recueil peut être complété par une grille annexe de repérage des signes de fragilité (questionnaire HAS, Gérontopôle de Toulouse) afin de proposer au patient, le cas échéant, un dépistage de la fragilité.
4. La quatrième partie se présente sous la forme d'un tableau où est répertorié l'ensemble des traitements prescrits, y compris ceux en automédication. Les éléments suivants seront inscrits : dénomination commune internationale ou nom commercial, posologie et moment de prise, indication, date de début de traitement. Une case est prévue en regard de chaque traitement pour cocher la connaissance par le patient de chacune des informations. Un espace supplémentaire permettra, sur chaque ligne de médicament, de préciser si besoin : un résultat biologique en lien avec ce traitement, des éléments d'efficacité ou d'éventuels effets indésirables en lien avec le médicament.  
Le tableau est complété par quelques questions portant sur d'éventuelles allergies médicamenteuses, ainsi que sur le statut vaccinal du patient.
5. La cinquième partie est destinée à évaluer la gestion du traitement (gestion du stock, modalités de préparation, recours à une aide extérieure) mais aussi les difficultés de prise liées à la forme galénique et qui pourraient conduire le patient à ouvrir des gélules ou écraser des comprimés.
6. La sixième partie permet d'évaluer l'observance du patient. Les facteurs de mauvaise observance peuvent être détectés en questionnant le patient sur l'utilité et son ressenti vis-à-vis de ses médicaments, ainsi que sur la faisabilité du suivi biologique inhérent à son traitement. La tolérance et la survenue d'effets indésirables sont également recueillies dans cette partie.
7. Enfin, la dernière partie permet de réaliser la synthèse de l'entretien avec le patient (reformulation des problèmes identifiés) et de lui délivrer des conseils pharmaceutiques adaptés à sa situation. Les propositions destinées au médecin traitant et aux éventuels médecins spécialistes sont formalisées secondairement dans un courrier standardisé, en regard de chaque problématique identifiée.

Etape 7 : Transmission de la synthèse de l'entretien au médecin traitant selon les modalités définies conjointement entre les deux professionnels de santé..

Etape 8 : Suivi des propositions pharmaceutiques selon les modalités définies conjointement entre les deux professionnels de santé.

#### Lieu de mise en œuvre ?

Les entretiens pharmaceutiques se dérouleront soit à la pharmacie d'officine dans un espace de confidentialité dédié permettant le respect du secret médical, soit au domicile du patient.

Partenariat décidé le ...../...../..... à .....

Nom, prénom et Signature du médecin traitant :

Nom, prénom et Signature du pharmacien d'officine :